

Lundi 3 février 2025 – 14h / 16h

Favorisons une politique de l'eau territorialisée

Du 3 au 7 février 2025

Web'rencontres



**Agir pour l'eau :
des solutions et
des financements**



12^e programme d'intervention

Une semaine de web 'rencontres'

"Agir pour l'eau, des solutions et des financements"








du 3 au 7 février 2025

Lundi 3 février		Mardi 4 février		Mer. 5 février		Jeudi 6 février			Vend. 7 février	
10h - 11h30	14h- 16h	10h - 11h30	14h- 15h30	10h - 12h	14h- 16h	10h - 12h	14h - 15h30	16h- 17h30	10h - 12h	14h- 16h
Ensemble avec le 12 ^e programme	Favorisons une politique de l'eau territorialisée et partenariale	Agissons pour une eau potable de qualité en quantité suffisante	Faisons de l'eau un atout pour les entreprises	Redevances : mémos actions	Engageons les territoires dans la transition écologique de l'agriculture	Sensibilisation, suivi des milieux, recherche et développement : activons les leviers pour mobiliser autour des enjeux de l'eau	Ensemble, préservons le littoral et ses usages sensibles	Réduisons les rejets d'eaux usées et rendons la ville perméable	Restaurons les milieux aquatiques et la biodiversité : un atout pour le bon état	Parlons de Rivage, le nouvel outil de gestion des aides

Programme du webinar

Favorisons une politique de l'eau territorialisée et partenariale

14h – 16h

-  **14h – Accueil, Sondage participants**
- **Politique territoriale et partenariale de l'agence Loire Bretagne – Enjeux et priorités 12^e programme**
- **Politique des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)**
 -  *Lucie SEDANO, Cheffe de projet Sdage et politique des Sage*
 -  *Thomas VILOINGT, Chargé de missions à la Direction des Politiques des Intervention*
 -  *Réponses aux questions*
- **Démarche territoriale de l'agence de l'eau et l'outil « Accord de territoire »**
 -  *Ons MEJRI, chargée d'études politique territoriale*
 -  *Réponses aux questions*
-  **L'outil « Rivage » pour vos demandes d'aide**

Sigles utilisés

- **AAC** = aire d'alimentation de captage
- **Analyse HMUC** = analyse hydrologie milieux usages climat
- **AELB** = agence de l'eau Loire Bretagne
- **AMI** = Appel à manifestation d'intérêt
- **CA** = Conseil d'administration
- **CLE** = commission locale de l'eau
- **CT** = contrat territorial
- **EPCI** = établissement public de coopération intercommunale
- **EPI** = établissement prioritaire industriel
- **ETP** = équivalent temps plein
- **LB** = Loire Bretagne
- **PAGD** = plan d'aménagement et de gestion durable
- **PCB** = préfet coordonnateur de bassin
- **PTGE** = projet de territoire pour la gestion de l'eau
- **Sage** = schéma d'aménagement et de gestion de l'eau
- **Sdage** = schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau
- **SFN** = solution fondée sur la nature
- **VP** = volume prélevable
- **ZH = Zone humide**
- **ZSCE** = zone soumise à contrainte environnementale

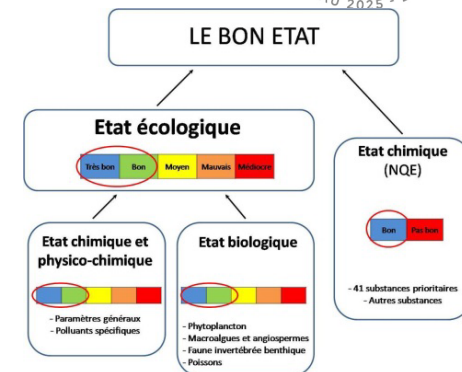
Liens utiles

- Déposer une demande d'aide :
<https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr>
- Lien vers le 12^{ème} programme
[Le 12^e programme d'intervention - Données et documents - Agence de l'eau Loire-bretagne \(eau-loire-bretagne.fr\)](#)
- Lien vers vidéo enjeux de gestion quantitative des territoires
[HMUC : 4 dimensions pour un diagnostic global de votre territoire - Agence - Agence de l'eau Loire-bretagne \(eau-loire-bretagne.fr\)](#)
- Lien vers site AELB
[HMUC : 4 dimensions pour un diagnostic global de votre territoire - Agence - Agence de l'eau Loire-bretagne \(eau-loire-bretagne.fr\)](#)
- Lien vers le guide HMUC
[Guide HMUC : https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr/files/live/mounts/midas/Donnees-et-documents/Sdage/Analyses_HMUC_Guide_et_r](#)
- Instruction du Gouvernement du 7 mai 2019 relative au projet de territoire pour la gestion de l'eau et son additif du 17 janvier 2023
[Instruction du Gouvernement du 7 mai 2019 relative au projet de territoire pour la gestion de l'eau. - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)
[Instruction du 17 janvier 2023 portant additif à l'instruction du Gouvernement du 07 mai 2019 relative au projet de territoire pour la gestion de l'eau. - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)
- Guide d'élaboration et de mise en œuvre des PTGE
[Guide projet de territoire gestion de l'eau_light.pdf \(ecologie.gouv.fr\)](#)
- Guide de l'analyse économique et financière des PTGE
[Analyse économique et financière des Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau \(PTGE\) à composante agricole | INRAE](#)
- **Lien SDAGE** : [Les documents du Sdage 2022 - 2027 - Sdage et Sage - Agence de l'eau Loire-bretagne \(eau-loire-bretagne.fr\)](#)

Priorités du 12^e programme

2 priorités

Le Sdage 2022-2027 => pour atteindre les objectifs du bon état
24% → 63% → 100%



La solidarité urbain-rural => pour soutenir les investissements dans les communes rurales défavorisées



Nouveau zonage AFR
(Aide à Finalité Régionale)
2022-2027



Un enjeu territorial fort

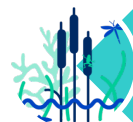
Les stratégies d'interventions

2,577 Mds de redevances

2,430 Mds pour agir

367 M d'aides/an

7 ENJEUX



la qualité et la fonctionnalité des milieux aquatiques, humides, marins, et la biodiversité associée



la qualité des eaux en luttant contre les pollutions de toutes origines



une gestion résiliente, sobre et concertée de la ressource en eau



une alimentation en eau potable de qualité et en quantité suffisante



le bon état des eaux et des milieux marins et littoraux



la solidarité entre les territoires et à l'international



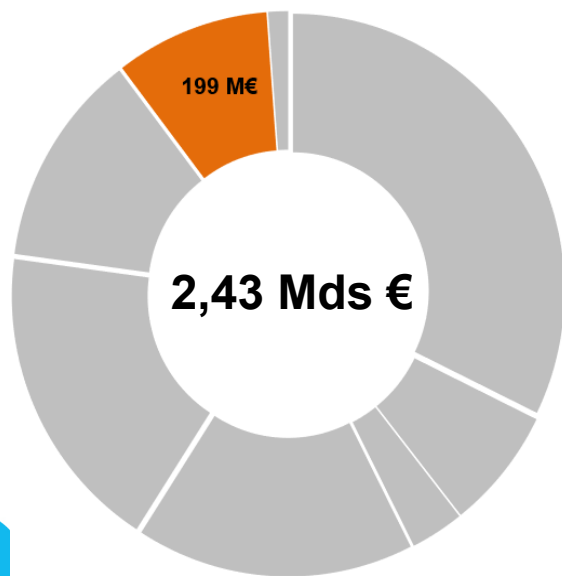
la mobilisation des acteurs locaux dans les territoires et la mise en place d'une gouvernance locale

Mobiliser les acteurs et accompagner la gouvernance






Enjeu 7 : Mobiliser les acteurs et accompagner la gouvernance

La stratégie d'intervention au 12^e programme sur cet enjeu s'appuie sur :

- l'instauration d'un **dialogue et de dynamiques territoriales** favorables aux projets « eau »,
- une **convergence des politiques publiques** et la construction de **partenariats** autour d'objectifs partagés,
- une **compréhension** des enjeux et des politiques de l'eau.



198,8 M€ c'est **9%** du programme pour :

-  Développer la connaissance
-  Sensibiliser pour mieux mobiliser
-  **Accompagner les gouvernances et structurer la maîtrise d'ouvrage**
-  **Mettre en œuvre les stratégies de territoires**
-  **Construire des partenariats**

**25 DISPOSITIFS
D'AIDES
9 FICHES ACTIONS**

Principes de construction du 12^{ème} programme


 **Territorialisation : Accompagner la stratégie des territoires la plus transversale possible avec une réelle ambition se mesurant par la définition d'objectifs clairs et précis sur une durée déterminée**

En réponse aux enjeux locaux, l'agence accompagne les territoires à travers deux axes majeurs :

1. Une planification locale pour une gestion intégrée de l'eau

 **Deux démarches territoriales structurantes** définies au niveau national :

 **Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** : Déclinaisons des Sdage - pour planifier la gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques

 **Les Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)** : Cadre pour programmer des actions pour la gestion partagée de la ressource en eau à l'échelle d'un bassin versant (*équilibre besoins-ressources disponibles*)

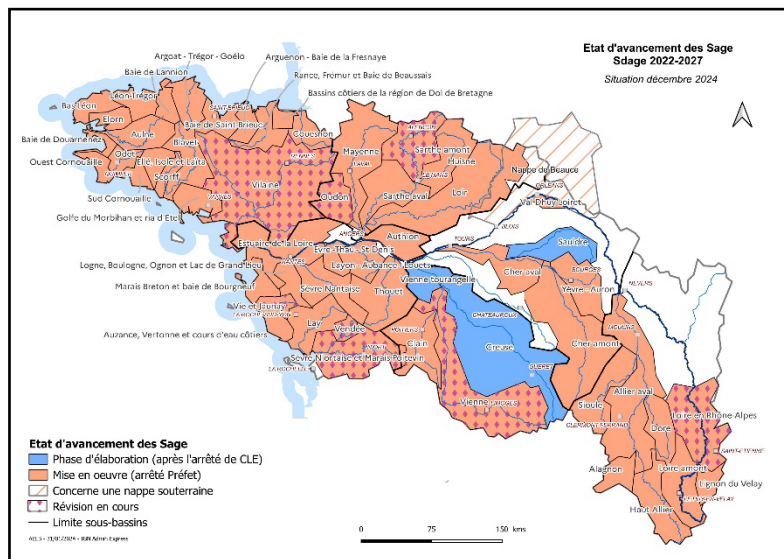
2. Une mise en œuvre opérationnelle des stratégies territoriales :

 **L'outil "Accord de Territoire" :**

- Se substitue aux anciens contrats territoriaux et accords de programmation/résilience du 11^e programme.
- **Un dispositif simplifié** pour des actions cohérentes, efficaces et adaptées pour répondre aux enjeux spécifiques de chaque territoire.
- Permet la convergence **des moyens financiers dédiés** pour soutenir la transition et la gestion durable de l'eau.

La politique territoriale du bassin Loire-Bretagne

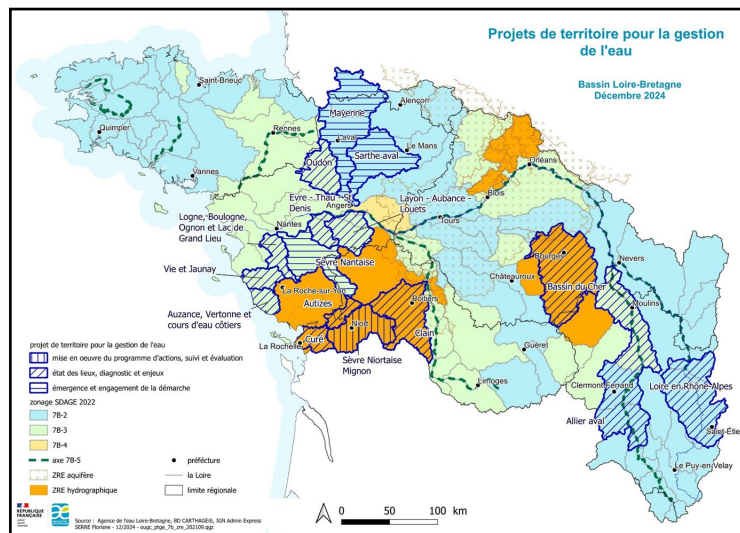
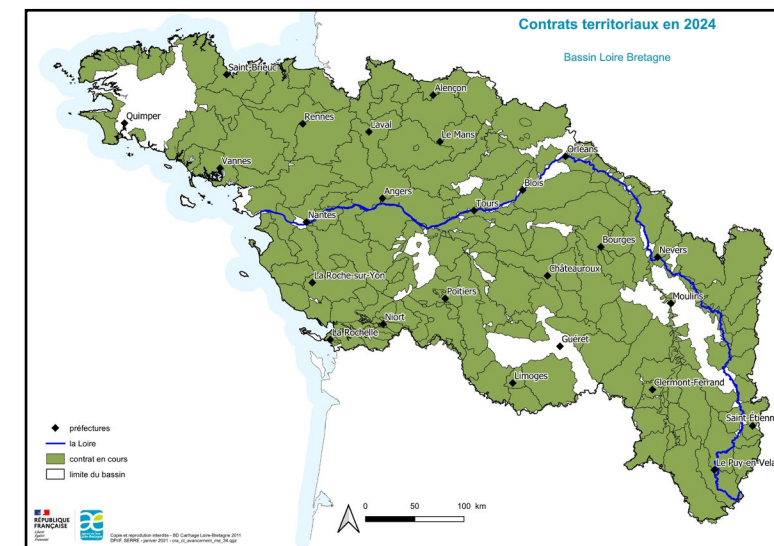
Sage



Cadre pour la gestion partagée de la ressource en eau :

- approche globale et coconstruite,
- engagement de l'ensemble des usagers,
- atteindre un équilibre entre besoins et ressources disponibles.

Accord de territoire



Document de planification :

- décline localement le Sdage,
- tient compte des spécificités du territoire,
- repose sur une concertation entre acteurs locaux.

Outil d'intervention pour :

- la cohérence des actions sur un territoire donné,
- la sélection des opérations les plus efficaces,
- et la convergence des financements.

PTGE

Mobiliser les acteurs et accompagner la gouvernance



Renforcer les liens entre la planification et la mise en œuvre opérationnelle de l'agence de l'eau Loire Bretagne



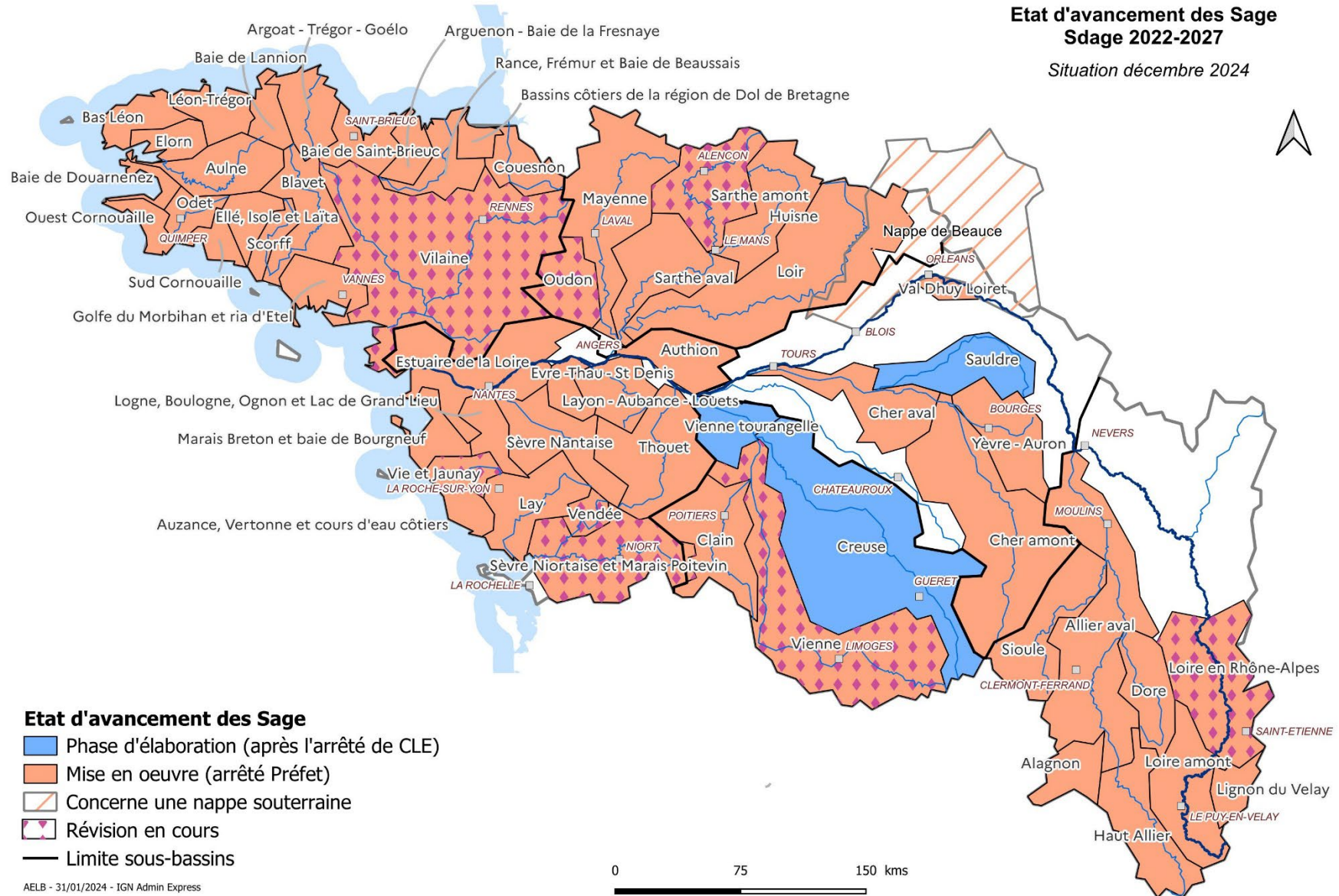
Accompagner les gouvernances locales

- **Le Sage, un outil pour gérer l'eau**
 - ✓ *Gestion équilibrée et durable de la ressource en eau*
 - ✓ *Déclinaison du Sdage à une échelle plus locale (enjeux spécifiques des territoires)*
 - ✓ *Issu d'une volonté politique locale*
 - ✓ *Instrument essentiel de la mise en œuvre de la Directive cadre sur l'eau*

 - **Le Sage, une démarche collective pour des décisions partagées**
 - ✓ *Implique l'ensemble des acteurs du territoire autour d'une assemblée délibérante (commission locale de l'eau)*

 - **Le Sage, un document avec une portée juridique réglementaire**
 - ✓ *Opposable aux décisions prises dans le domaine de l'eau et certains documents d'urbanisme*
 - ✓ *Des règles qui s'imposent directement à toute personne publique et privée*
- **Le Sage considère l'eau dans son ensemble et s'intéresse à toutes les thématiques jugées importantes par les acteurs du territoire**

État d'avancement des Sage



Accompagner les gouvernances locales

- **Renforcer l'accompagnement des Commissions Locales de l'Eau (CLE)**
Rendre les CLE dynamiques et motrices sur leurs territoires.
 - **Favoriser une gouvernance territoriale adaptée**
Adapter les structures de gestion de l'eau aux enjeux locaux
 - **Renforcer l'articulation entre Sage / stratégies de territoires + entre Sage voisins**
 - **Cartographie des schémas de gouvernance** 12° P
Croiser les enjeux territoriaux, les maîtres d'ouvrage, et les gouvernances existantes.
 - **Instaurer une gouvernance CLE dans les territoires sans SAGE**
Mettre en place une gouvernance adaptée aux besoins locaux.
- **S'appuyer sur les CLE, les Sage et renforcer les liens avec les démarches territoriales**

Accompagner les gouvernances locales

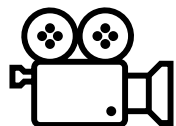
Dispositifs aidés	Taux d'aide plafond
Animation de la CLE du Sage - Communication	Maximal
Études	Maximal → Prioritaire
Études d'émergence de la gouvernance sur les territoires orphelins	Maximal

Mission	< 1 000 km ²	> 1 000 km ²	Salaire	Forfait
Animation principale	1 ETP	2 ETP	72 500€ / ETP	12 000€ / ETP
Appui thématique (continuité, ZH, ...), technique (SIG), communication	2 ETP		72 500€ / ETP	12 000€ / ETP <i>hors SIG</i>
Administrative	1 ETP		72 500€ / ETP	/
PTGE	1 ETP		72 500€ / ETP	12 000€ / ETP
Fonctionnement CLE	/		/	10 000€

Accompagner les gouvernances locales

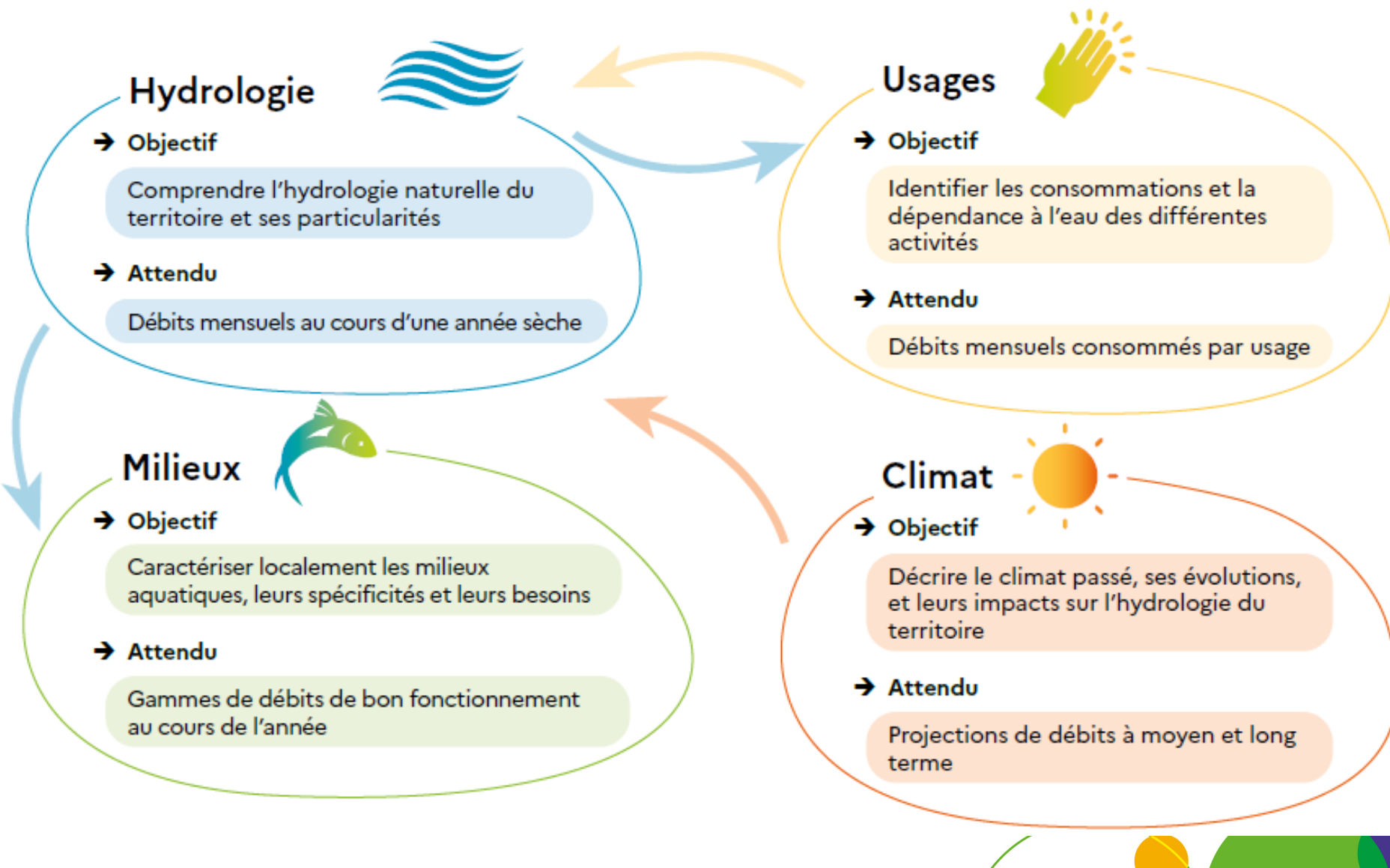
Le Sage considère l'eau dans son ensemble et s'intéresse à toutes les thématiques jugées importantes par les acteurs du territoire

- **Enjeu majeur des années à venir : adaptation et atténuation au dérèglement climatique**



HMUC = outil bassin LB pour la définition des volumes prélevables

- Établir un constat objectif et partagé de la situation hydrologique et quantitative
- Permettre un temps d'**appropriation** par la CLE
- « Déterminer les paramètres sur lesquels influencer pour atteindre une gestion équilibrée ou un **retour à l'équilibre quantitatif et au bon état écologique** »



État d'avancement des études HMUC

○ Mai 2022 : **AMI HMUC**

+ 32 projets à 100% de financement

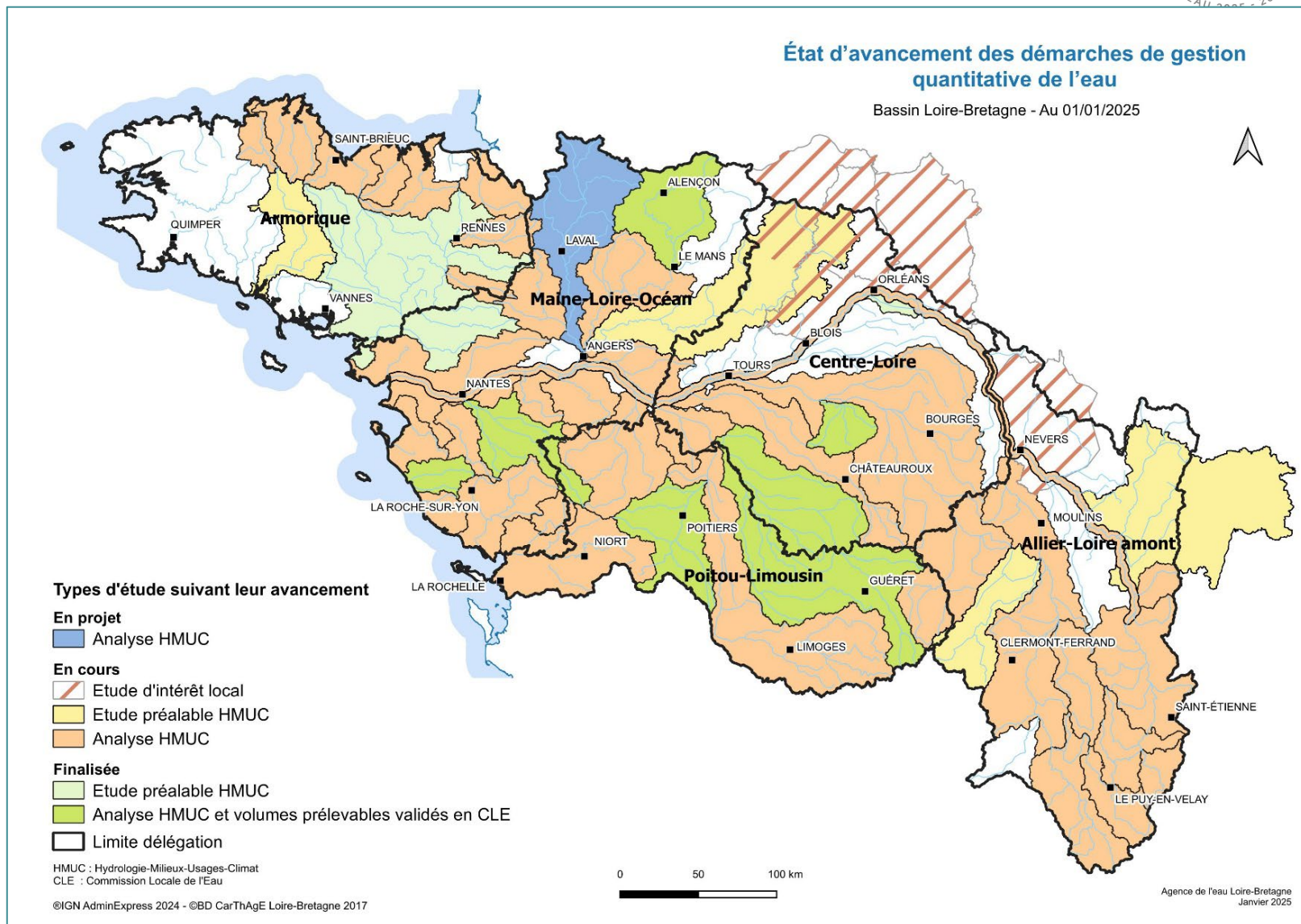
Quelques chiffres :

- 40 SAGE sur 57
- 35 études en cours, 6 achevées, 1 en projet
- 65 % de la superficie du bassin LB couverte (hors études préalables)

Financements 11^e P - 2019-2024 :

14 M€ de dépenses

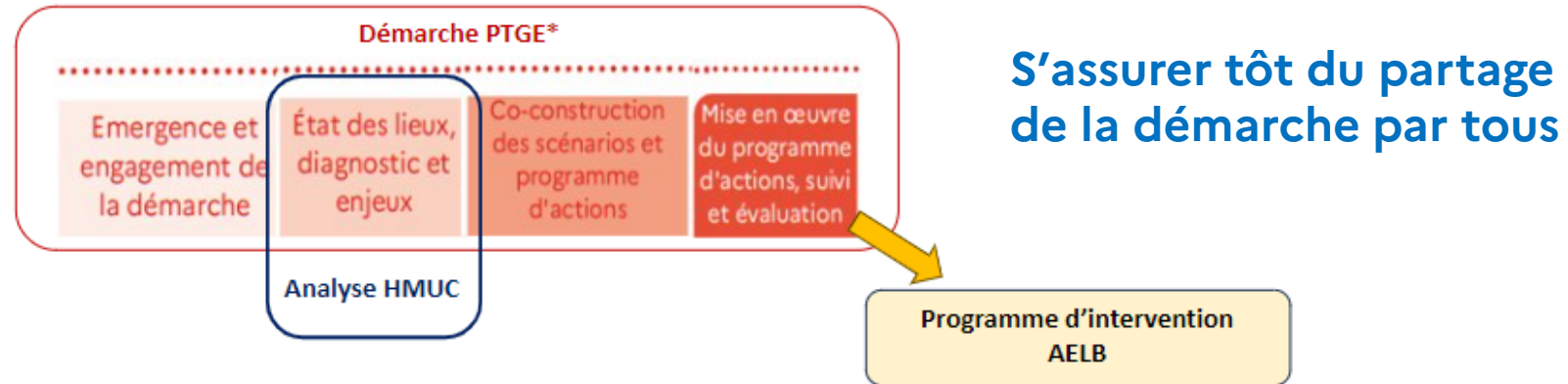
- 10 M€ aides AELB
- 1,5 M€ fonds Etat (plan de relance)
- 2,5 M€ autofinancement





Cadre des Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)

L'analyse HMUC est une brique (état de lieux, diagnostic) de la démarche PTGE



* PTGE : Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau

In fine, le PCB approuve le PTGE :

- ✓ Programme d'actions partagé avec les volumes associés par usage
- ✓ Compatible avec le SDAGE et avec les VP qu'il a arrêtés

PTGE cadré par l'Instruction du Gouvernement du 7 mai 2019 relative au projet de territoire pour la gestion de l'eau et son additif du 17 janvier 2023

Guide d'élaboration et de mise en œuvre des PTGE

Guide de l'analyse économique et financière des PTGE



Le PTGE est un outil national pour accompagner la concertation autour du partage de l'eau et pour atteindre des objectifs de retour à l'équilibre

- Dimension multi-usage
- Le PTGE est un outil de mise en œuvre des mesures du Plan Eau gouvernemental (2023)
- Le PTGE est un **outil au service des CLE des SAGE** pour le retour à l'équilibre quantitatif
- L'agence accompagne les programmes d'actions de retour à l'équilibre multi-usages dans le cadre de PTGE



Le PTGE est reconnu en émergence dès la validation d'une feuille de route par le préfet référent

La feuille de route formule les objectifs et principes de la démarche ainsi que les modalités de sa gouvernance (expression et recueil des attentes des acteurs, modalités de participation du public, contenu et modalités de validation des différentes étapes opérationnelles) et son calendrier.



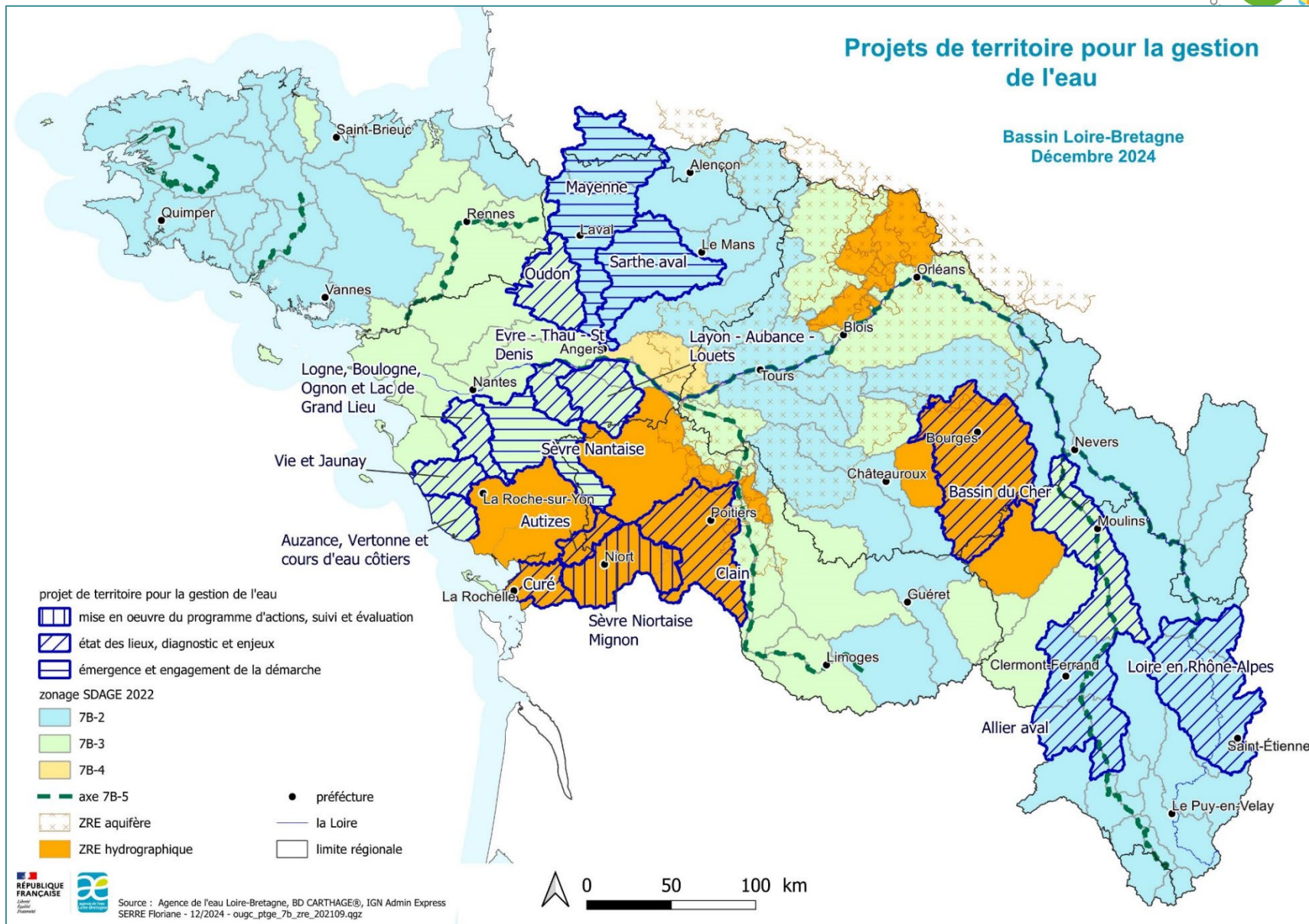
Cadre des PTGE - État d'avancement sur le Bassin Loire Bretagne

📌 Quelques chiffres :

- 16 PTGE recensés
 - 1 en mise en œuvre
 - 12 au stade état des lieux/diagnostic
 - 3 en émergence


Centre de ressources PTGE mis en ligne pour mars 2025 (Gest'eau) :

- Cartes de localisation
- Une fiche par PTGE
- Tableaux de données exportables






Intérêts d'entrer dans une démarche PTGE pour les CLE des SAGE

 Faciliter la concertation multi-acteurs / multi-usages en ouvrant la possibilité à des financements d'actions **dès la phase d'émergence** : SFN (restauration de cours d'eau, zones humides, plans d'eau...) et **sobriété**

Le financement d'ouvrages de stockage structurants (retenues substitution, déconnexion de plans d'eau...) nécessite l'approbation du PTGE par le PCB

 Construire et coordonner un **programme d'actions opérationnel intégré à l'ensemble des usages**, partagé par l'ensemble des acteurs

 Faire accepter les délais de mise en œuvre de la démarche globale de partage de l'eau : **donner des perspectives aux acteurs**

→ Les CLE des SAGE sont encouragés à élaborer une feuille de route de PTGE s'appuyant sur l'existant (HMUC, règlement, PAGD) et répondant aux instructions PTGE (notamment la composition élargie de la CLE)

Mobiliser les acteurs et accompagner la gouvernance

 Renforcer les liens entre la planification et la mise en œuvre opérationnelle de l'agence de l'eau Loire Bretagne



Soutenir la structuration de la maîtrise d'ouvrage pour une gestion efficace de l'eau

- **Accompagner l'organisation des compétences** en matière d'eau potable, assainissement, eaux pluviales et gestion des milieux aquatiques, au-delà des obligations réglementaires.
- **Favoriser une approche supra-communautaire** afin d'assurer :
 - ✓ Une maîtrise d'ouvrage **opérationnelle** et bien structurée.
 - ✓ Une gestion **technique et financière optimisée**.
 - ✓ Un service public **de qualité**, adapté aux défis du dérèglement climatique.
- **Encourager des programmes d'actions ambitieux** en matière d'eau et d'environnement.
- **Renforcer la solidarité territoriale et financière** pour une gouvernance durable.

Dispositifs aidés	Taux d'aide plafond
Étude de structuration à une échelle supra-communautaire	Prioritaire
Missions d'appui à la mise en place d'une structuration de la gestion de l'eau	Accompagnement

Mobiliser les acteurs et accompagner la gouvernance

Construire des partenariats, relais efficaces de la gestion de l'eau

- Des partenariats avec les grandes collectivités :
 - ✓ **Régions**
Partenaires majeurs en matière d'aménagement du territoire, de biodiversité, de climat, et de gestion des fonds européens.
 - ✓ **Départements**
Acteurs de la solidarité, de la cohésion et de l'aménagement des territoires.
- Des partenariats techniques pour la mise en place des réseaux d'acteurs

Pour :

- ✓ Renforcer la cohérence des politiques publiques
- ✓ Gagner en efficience
- ✓ Émergence de projets prioritaires pour la ressource en eau
- ✓ Partager des connaissances environnementales

Mobiliser les acteurs et accompagner la gouvernance

 ***Réponses aux questions***

Mobiliser les acteurs et accompagner la gouvernance

Mettre en œuvre des stratégies de territoires

Un territoire / site prioritaire au 12^e programme d'interventions - *Sélectivité renforcée* 12^e P

- *Définition d'une stratégie de territoire* déclinées dans des programmes d'actions pour la prise en compte des enjeux spécifiques du territoire et aux enjeux prioritaires de l'agence de l'eau
- *Renforcer l'approche croisée petit et grand cycles et l'articulation avec les autres politiques sur un territoire – démarche intégrée*

Une gouvernance adaptée

- *Concertation et implication de tous les acteurs*
- *Définition partagée des priorités et des objectifs en amont*
- *Accès à l'animation selon les thématiques*

Un outil ou support de mise en œuvre « simplifié » 12^e P

- *Accord de territoire* : support du programme d'actions adapté aux besoins du territoire
- *Traduisant le partage d'une feuille de route environnementale*

Une mise en œuvre opérationnelle la plus efficiente que possible

- *Suivi et évaluation pour évaluer la mise en œuvre en cours*

Une dynamique durable pour atteindre les objectifs fixés 12^e P

- *Ajustement du programme d'actions selon les résultats et la dynamique*
- *Règles partagées pour garantir une efficacité de la démarche (atteinte d'indicateurs, respect des priorités ...)*

Mobiliser les acteurs et accompagner la gouvernance

Mettre en œuvre des stratégies de territoires

Un territoire / site prioritaire au 12^e programme d'interventions *Sélectivité renforcée* **12^e P**

- Définition d'une stratégie de territoire déclinées dans des programmes d'actions pour la prise en compte des enjeux spécifiques du territoire et aux enjeux prioritaires de l'agence de l'eau
- Renforcer l'approche croisée petit et grand cycles et l'articulation avec les autres politiques sur un territoire – démarche intégrée

Une gouvernance adaptée

- Concertation et implication de tous les acteurs
- Définition partagée des priorités et des objectifs en amont
- Accès à l'animation selon les thématiques

12^e P

Un outil ou support de mise en œuvre « simplifié »

- Accord de territoire : support du programme d'actions adapté aux besoins du territoire
- Traduisant le partage d'une feuille de route environnementale

Une mise en œuvre opérationnelle la plus efficiente que possible

- Suivi et évaluation pour mesurer cette efficacité et éventuellement l'impact des actions

Une dynamique durable pour atteindre les objectifs fixés

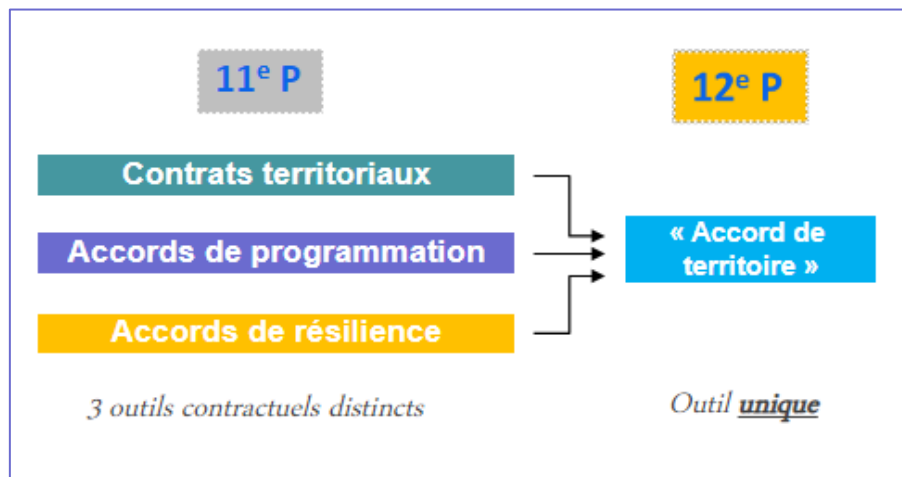
- Ajustement du programme d'actions selon les résultats et la dynamique
- Règles partagées pour garantir une efficacité de la démarche (atteinte d'indicateurs, respect des priorités ...)

Dispositifs aidés	Taux d'aide plafond
Études et bilan de la stratégie de territoire et/ou du programme d'actions	Maximal → Prioritaire
Missions de coordination et d'appui technique thématique-communication (majoration 10% si engagement de la Région)	Prioritaire
(+ 1) Mission d'ingénierie de la participation et de la concertation	Maximal










Accord de territoire

- **Nouvel outil pour la mise en œuvre de la politique territoriale de l'agence de l'eau qui remplace le contrat territorial, l'accord de programmation et de résilience.**




Support principal de programmation et de gestion pluriannuelle des actions

 CONTINUITÉ	 CHANGEMENT
 Stratégie de territoire – programme d'actions	 Simplification administrative
 1 porteur de projet pour coordonner les maîtres d'ouvrages locaux engagés	 Passerelles renforcées entre les programmes d'actions relatifs aux ≠ enjeux du territoire
 Durée de 3 ans	



Accord de territoire

L'accord est conclu entre :

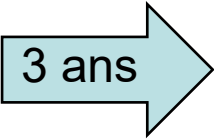
- ✓ L'Agence de l'eau
- ✓ Le coordinateur principal
 - Les collectivités territoriales - EPCI 
 - Les groupes industriels 
- ✓ Autres maîtres d'ouvrage compétents et co-financeurs locaux (Conseil régional, Conseil départemental, etc.), selon les volontés locales






Un accord adaptable

- **Monothématique ou multithématique** en fonction des enjeux du territoire et du découpage administratif et des compétences des porteurs des démarches
- **Différentes échelles de mise en œuvre** (périmètre pertinent et cohérent)
- **Possibilité de créer des passerelles** entre différentes thématiques pour une approche intégrée et cohérente

Ce que formalise l'accord

Stratégie de
territoire/
Programme
d'actions

3 ans 

- Des objectifs environnementaux partagés 
- Une programmation financière pour la mise en œuvre des actions 
- Un calendrier de réalisation avec des étapes claires 
- Des indicateurs de suivi techniques et financiers 
- Des règles partagées pour garantir l'efficacité de l'accord et sa poursuite 

Accord de territoire

Déclinaisons thématiques de l'accord de territoire

Les collectivités territoriales



Accord conclu :

- avec les collectivités particulièrement impliquées dans les actions liées au grand cycle de l'eau (*Ex-contrats territoriaux*)
- À différentes échelles :
 - ✓ **Bassin versant prioritaire**
 - ✓ **Aire d'alimentation de captage**
 - ✓ **Territoire de gestion de l'eau (PTGE)**
 - ✓ **Baie**
- Couvrent les thématiques :
 - Les pollutions diffuses, notamment la protection des captages prioritaires ;
 - La restauration des cours d'eau ;
 - La gestion quantitative des ressources en eau ;
 - La protection de la biodiversité.

La majorité des dispositifs d'aide « Grand Cycle » sont exclusivement accessibles via l'accord de territoire



EPCI

Accord conclu :

- Avec les collectivités territoriales compétentes en matière d'alimentation en eau potable et d'assainissement collectif des eaux usées à l'échelle de leur périmètre d'intervention.
- **À l'échelle du périmètre d'intervention**
- Couvrent les thématiques :
 - La sécurité de l'approvisionnement en eau potable – sobriété (**visant les territoires en tension quantitative** pour l'eau potable) ; (*Ex- accords de résilience*)
 - La réduction des pollutions d'origine domestique et industrielle (visant les **systèmes d'assainissement prioritaires**) ;

12^e P

- Accès des majorations de taux selon l'ambition du programme d'actions



Groupe(s) industriel(s)



Accord conclu :

- Avec des groupes industriels
- **À l'échelle des sites ciblés en Etablissements Prioritaires Industriels (EPI)** 12^e P
- Couvrent la thématique :
 - La réduction des pollutions d'origine industrielle ;

- Accès des majorations de taux selon l'ambition du programme d'actions
- Accès à certaines aides



Accord de territoire

Déclinaisons thématiques de l'accord de territoire

Les collectivités territoriales



EPCI

Accord conclu :

- avec les collectivités particulièrement impliquées dans les actions liées au grand cycle de l'eau (*Ex-contrats territoriaux*)

- À différentes échelles :

- ✓ Bassin versant prioritaire
- ✓ Aire d'alimentation de captage
- ✓ Territoire de gestion de l'eau (PTGE)
- ✓ Baie

- Couvrent les thématiques :

- Les pollutions diffuses, notamment la protection des captages prioritaires ;
- La restauration des cours d'eau ;
- La gestion quantitative des ressources en eau ;
- La protection de la biodiversité.

La majorité des dispositifs d'aide « Grand Cycle » sont exclusivement accessibles via l'accord de territoire



- La sécurité de l'approvisionnement en eau potable – sobriété (**visant les territoires en tension quantitative** pour l'eau potable) ;

Axe 1 : Structuration de la maîtrise d'ouvrage et financement du service public

Axe 2 : Économies d'eau

Axe 3 : Protection de la ressource

Axe 4 : Sécurisation de l'eau potable

- La réduction des pollutions d'origine domestique et industrielle (**visant les systèmes d'assainissement prioritaires**) ;

12^e P

Axe 1 : Systèmes d'assainissement prioritaires

Axe 2 : Réduction des micropolluants

Axe 3 : Infiltration des eaux de pluie

- Accès des majorations de taux selon l'ambition du programme d'actions



Groupe(s) industriel(s)



- À l'échelle des sites ciblés en **Etablissements Prioritaires Industriels (EPI)**

12^e P

- La réduction des pollutions d'origine industrielle ;

Axe 1 : Réduction des rejets

Axe 2 : Économie d'eau

Axe 3 : Infiltration des eaux de pluie

- Accès des majorations de taux selon l'ambition du programme d'actions
- Accès à certaines aides



Accord de territoire

Déclinaisons thématiques de l'accord de territoire

Les collectivités territoriales



EPCI

Groupe(s) industriel(s)



Accord conclu :

- avec les collectivités particulièrement impliquées dans les actions liées au grand cycle de l'eau (*Ex-contrats territoriaux*)

- à différencier les bassins d'Alimentation et de Gestion de l'eau

- Couvrir

- Les plans de protection des captages prioritaires ;
- La restauration des cours d'eau ;
- La gestion quantitative des ressources en eau ;
- La protection de la biodiversité.

Accord conclu :

- Avec les collectivités territoriales compétentes en matière d'alimentation en eau potable et d'assainissement collectif

Accord conclu :

- Avec des groupes industriels
- À l'échelle des sites ciblés en Industriels (EPI)

pollutions d'origine

Préservation du littoral : au carrefour de l'ensemble thématiques



Jeudi 6 février



14h – 15h30



Ensemble, préservons le littoral et ses usages sensibles

l'eau potable) ; (*Ex- accords de résilience*)

- La réduction des pollutions d'origine domestique et industrielle (visant les systèmes d'assainissement prioritaires) à partir de 2026 ;



12^e P

Transition entre le 11^e et le 12^e

Contrats territoriaux → Accords de territoire


 **Assurer la continuité des programmes d'actions territoriaux** pour garantir la conformité des porteurs de projets avec les modalités du **12^e Programme d'Intervention en 2026** :

Pour les CT 2023-2025 et les CT 2024-2026

-  **Maintien du financement** en 2025 des actions programmées, **sans tenir compte des nouveaux zonages éligibles**, conformément aux modalités d'aides **12^e programme**
-  En revanche, les actions engagées en 2026 seront situées sur les territoires définis comme prioritaires et conformes aux modalités d'aides au 12^e programme.

Année de transition – démarches débutant 2025 (élaboration au 11^e programme)

Soutien aux missions essentielles : animation, études, suivis, sensibilisation (**hors travaux**), avec une **rétroactivité possible** si la demande est déposée avant le **31/03/2025**

 **Prolongation d'1 an** pour des cas spécifiques :
Les 8 contrats "Baies Algues Vertes" pour s'aligner avec la fin du dispositif ZSCE.

Transition entre le 11^e et le 12^e

Politique partenariale

 Assurer la **continuité de la politique partenariale** en autorisant la présentation des conventions de partenariat

- technique au plus tard au CA de juin 2025
- départemental et régional au plus tard au CA d'octobre 2025
- en garantissant la **rétroactivité** des missions conventionnées à partir du **01/01/2025**.

Accord de territoire

Réponses aux questions

Rivage - Nouvel outil de gestion des aides

l'outil de vos demandes d'aides

- **WEBINAIRE de présentation : le 10 janvier 2025**
- **Ouverture de l'accès à Rivage : le 10 janvier 2025**
- **Possibilité de créer son compte : à partir du 10 janvier 2025**
- **Possibilité de déposer sa demande d'aide : à partir de la réception du courrier postal d'ouverture de compte**

Rivage : de quoi parle-t-on ?

Un progiciel implémenté par les agences de l'eau qui permet de suivre le processus de gestion des aides, de la demande d'aide jusqu'au paiement.

Dématérialisation

Un **processus** entièrement dématérialisé, pour plus de fluidité, et un module de **signature électronique**

Centralisation

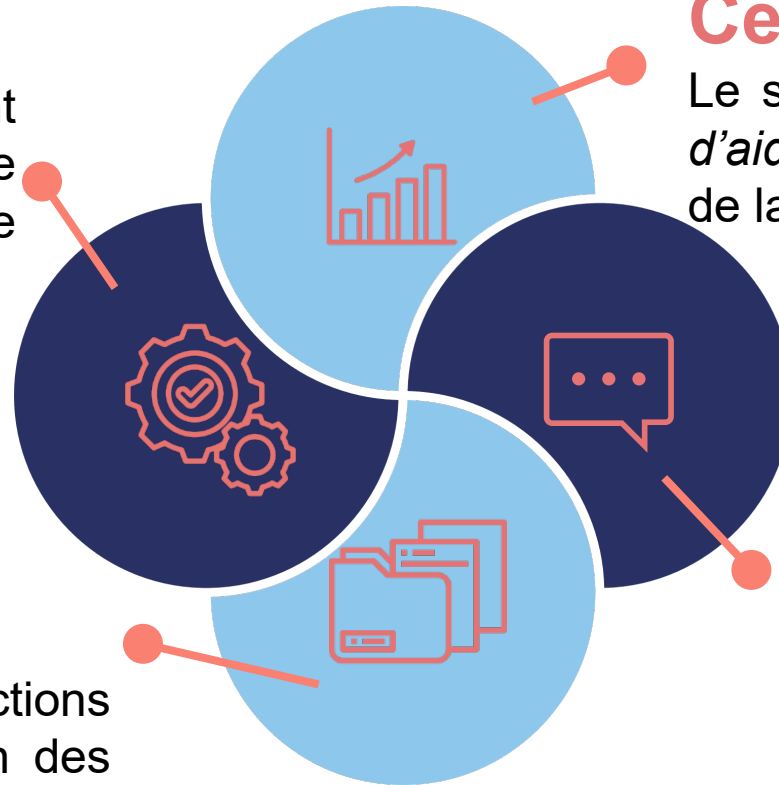
Le suivi de toutes les actions - *demande d'aide et de versement* - pour l'ensemble de la structure « maitre d'ouvrage »

Traçabilité

Des échanges tracés, des actions historisées, et la centralisation des documents

Simplification

Des **échanges simplifiés** avec l'agence grâce à la connexion entre les portails



Accès depuis le site Aides et Redevances de l'agence de l'eau



Aides et Redevances en Loire-Bretagne
Pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques en Loire-Bretagne

Aides
pour aller vers le bon état des eaux

Redevances
des acteurs solidaires

Services en ligne
formulaire, déclarations...

A LA UNE

Le 12^e programme d'intervention
Avec le 12^e programme d'intervention, l'agence de l'eau poursuit ses engagements en faveur d'une gestion durable et équilibrée des ressources en eau du bassin Loire-Bretagne.
De 2025 à 2030, 2,43 milliards d'euros sont mobilisés

EN 1 CLIC

- 12^e PROGRAMME 2025-2030
- RIVAGE - GÉRER VOS AIDES AU 12^e PROG.**
- NOTE D'INFORMATION AUX MAIRES SUR LES REDEVANCES 2024

- Rendez-vous sur le site Aides et Redevances de l'agence de l'eau

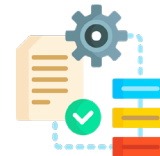
<https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/>

- Dans la rubrique « en 1 clic » sélectionnez « Rivage – Gérer vos aides au 12e programme »

+ les outils à votre disposition



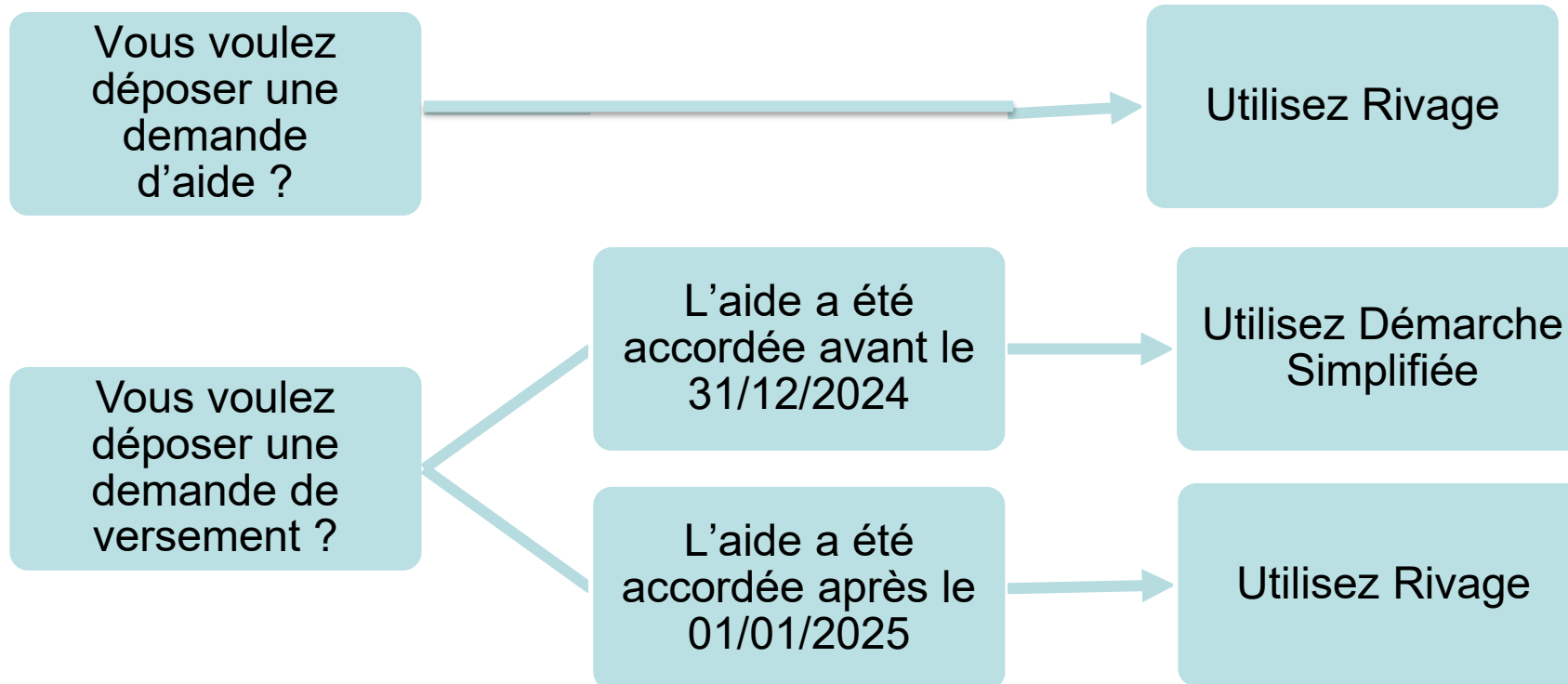
**DES MODES
OPÉRATOIRES**



**DES OUTILS DE
COMPRÉHENSION**

Transition entre le 11^e et le 12^e

Récapitulatif : où vous connecter ?



Définition des thématiques

Les thématiques sont un référentiel de catégorisation des aides unique et commun aux six agences.

Thématique n°1

Assainissement des collectivités

Thématique n°2

Préservation des captages, sécurisation
alimentation en eau potable et
économies d'eau

Thématique n°3

Gestion quantitative multi-usages de la
ressource (démarches territoriales,
PTGE...)

Thématique n°4

Eaux pluviales et nature dans villes et
villages (collectivités)

Thématique n°5

Lutte contre les pressions des activités
économiques hors agriculture (réduction
des pollutions, économies d'eau et eaux
pluviales)

Thématique n°6

Lutte contre les pressions des activités
agricoles (réduction des pollutions et
prélèvement, sobriété) et accompagnement
des filières

Thématique n°7

Préservation et restauration des milieux
naturels et de la biodiversité

Thématique n°8

Animation, appui technique et
partenariats

Thématique n°9

Éducation, information, communication
institutionnelle et consultation du public

Thématique n°10

Connaissance générale (études
scientifiques), recherche et innovation,
suivi des milieux et connaissance
environnementale

Thématique n°11

Actions de coopération internationale

Thématique n°12

Fonds d'accélération de la transition
écologique (fonds vert)

Définition des thématiques

Les thématiques sont un référentiel de catégorisation des aides unique et commun aux six agences.

Thématique n°1
Assainissement des collectivités

Thématique n°2
Préservation des captages, sécurisation
alimentation en eau potable et
économies d'eau

Thématique n°3
Gestion quantitative multi-usages de la
ressource (démarches territoriales,
PTGE...)

Ea



 **Vendredi 7 février**
14h – 16h00 |  **Parlons de Rivage**

s activités
tutions et

des pollutions, économies d'eau et eaux
pluviales)

prélèvement, sobriété) et accompagnement
des filières

Thématique n°7
Préservation et restauration des milieux
naturels et de la biodiversité

Thématique n°8
Animation, appui technique et
partenariats

Thématique n°9
Éducation, information, communication
institutionnelle et consultation du public

Thématique n°10
Connaissance générale (études
scientifiques), recherche et innovation,
suivi des milieux et connaissance
environnementale

Thématique n°11
Actions de coopération internationale

Thématique n°12
Fonds d'accélération de la transition
écologique (fonds vert)

FIN DU WEBINAIRE
***Favorisons une politique de l'eau
territorialisée et partenariale***

Merci pour votre attention



Une enquête de satisfaction

12^e programme d'intervention

Une semaine de web'rencontres 

"Agir pour l'eau, des solutions et des financements"
du 3 au 7 février 2025

Lundi 3 février

10h - 11h30

Ensemble
avec le 12^e
programme

14h- 16h

Favorisons
une politique
de l'eau
territori-
rialisée et
partenariale

Mardi 4 février

10h - 11h30

Agissons
pour une eau
potable de
qualité en
quantité
suffisante

14h- 15h30

Faisons de
l'eau un
atout pour
les
entreprises

Mer. 5 février

10h - 12h

Redevances :
mémos
actions

14h- 16h

Engageons
les territoires
dans la
transition
écologique
de
l'agriculture

Jeudi 6 février

10h - 12h

Sensibilisa-
tion, suivi
des milieux,
recherche
et dévelop-
pement :
activons les
leviers pour
mobiliser
autour des
enjeux de
l'eau

14h - 15h30

Ensemble,
préservons
le littoral et
ses usages
sensibles

16h- 17h30

Réduisons
les rejets
d'eaux usées
et rendons la
ville
perméable

Vend. 7 février

10h - 12h

Restaurons
les milieux
aquatiques
et la
biodiversité :
un atout
pour le bon
état

14h- 16h

Parlons
de Rivage,
le nouvel
outil de
gestion des
aides